



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

N° 57-2023

Objet : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Georges Brassens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse explicative,

Vu la délibération N° 23-2019 en date du 24 avril 2019 portant Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et approbation du choix du délégataire,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 12 septembre 2023,

Considérant la volonté des élus de l'intercommunalité de prendre en charge financièrement le coût des créneaux d'utilisation du centre L'Oréade par le Collège Georges Brassens,

Considérant que les créneaux réservés par le collège Georges Brassens, sont les suivants :

- **Mardi de 13h45 à 14h30 sur la période du 19 septembre 2023 au 25 juin 2024 (partagé avec le collège Arthur Chaussy).**
- **Mercredi de 08h45 à 09h35 sur la période du 20 septembre 2023 au 26 juin 2024 (uniquement le bassin sportif).**
- **Judi de 13h45 à 14h30 sur la période du 21 septembre 2023 au 27 juin 2024 (partagé avec le collège Arthur Chaussy).**

Du 18 septembre 2023 au 28 juin 2024 durant la période scolaire et hors vidange.

Considérant que le coût est de 80 euros TTC par classe et par séance,

En conséquence,

Suite de la délibération N° 57-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Georges Brassens.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 et seront inscrits au budget primitif 2024.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer ledit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 septembre 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (arrivée avant le vote de la délibération N° 56-2023), LAFORGE, NOEL, SAUVIGNON, SANTIN, VINIIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Étaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MERIAUX pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24 puis 25**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1 puis 0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 juin 2023.